



*Richard Ariihau
Tuheiava*

Grenelle de l'environnement : quand la voix de l'outre-mer est entendue

Durant la nuit du mardi 27 janvier 2009, lors de son intervention préliminaire aux débats relatifs à l'examen du projet de loi lié au Grenelle de l'environnement n°1, le Sénateur TUHEIAVA est sorti des « sentiers battus » oratoires du Sénat, eu égard à l'importance du sujet qu'il s'appropriait à défendre.

Abandonnant son propre projet de discours, le Sénateur TUHEIAVA s'est livré à une salutaire mise au point. Le Sénateur s'est adressé avec son « cœur » au Ministre national de l'Ecologie, de l'énergie et du Développement durable BORLOO et à Mme la Secrétaire d'Etat à l'écologie, Mme Chantal JOUANNO ainsi qu'au rapporteur de la Commission des affaires économiques du Sénat, M. SIDO, pour rappeler un paramètre essentiels à la bonne compréhension d'une telle loi dans les sociétés ultramarines : **le lien affectif et fusionnel entre l'individu et son environnement naturel.**

Dissocier conceptuellement – comme le Grenelle de l'environnement le fait aujourd'hui – l'homme de son propre environnement, et ne s'attaquer qu'aux problématiques écologiques en omettant les communautés locales concernées, procède de l'incompréhension interculturelle...

Cette mise au point, préambule symbolique à l'examen de l'article 1^{er} de la loi sur le Grenelle de l'environnement n°1, a provoqué un impact réel et favorable sur l'ensemble des parlementaires. Mieux encore, elle a été reprise par les représentants du Gouvernement en charge du projet de loi précité.

C'est ainsi que le tout premier **vote à l'unanimité** du Sénat, lors de l'examen du Grenelle de l'environnement n°1 a porté sur un amendement « rectifié » du rapporteur de la Commission des affaires économiques M. SIDO, convaincu par les arguments du Sénateur TUHEIAVA, qui a finalement proposé de maintenir la notion de « gouvernance locale adaptée » sur le plan environnemental national en faveur de l'Outre-mer français. La voix de l'outre-mer est si peu entendue ces derniers temps qu'il faut se réjouir quand elle est de surcroît écoutée.

Le Sénateur,
Richard Ariihau Tuheiava